

Objet : Valorisation des déchets – Cession des chalets abri-poubelles de Crest-Voland

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité d'alléner de gré à gré des biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 5 000 €,

Vu l'arrêté n°2020-148 en date du 16 juillet 2020, portant délégation de fonctions à Frédéric BURNIER FRAMBORET en sa qualité de Vice-Président pour les affaires traitant de la valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant la nécessité de céder les chalets abri-poubelles de Crest-Voland,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est proposé de céder :

Le chalet situé sur la D71C à Moneret, dit « Orange », commune de Crest-Voland

- Cession à Alexandre Socquet, 383 chemin du Grand Duc, 73590 Cohennoz
- Compte-tenu du mauvais état du chalet, la cession est réalisée à titre gratuit
- Déplacement et transport du chalet à la charge de l'acquéreur

Le chalet situé route des Jeux Olympiques, dit « Résidence Les Gentianes », commune de Crest-Voland :

- Cession à Thierry Bellenger Colonie Saint André située 135 Route de Mottet, 73590 Crest-Voland
- Compte-tenu du mauvais état du chalet, la cession est réalisée à titre gratuit
- Déplacement et transport du chalet à la charge de l'acquéreur

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 02/09/2021

Le Vice-Président

Frédéric BURNIER FRAMBORET



